



Annexe au règlement intérieur Prévisions Cotisations Pontons A et B

Tarif 2022

Ponton A

Côté berge	220 €
Côté chenal	250 €

Ponton B

Côté berge	250 €
Côté chenal	290 €
Mouillage	130 €

Paiement des cotisations

Le paiement des cotisations est effectué lors de l'Assemblée Générale et pour l'année civile. Il ne sera restitué aucune somme en cas de départ d'un adhérent en cours d'année sauf cas exceptionnel décidé par le Conseil d'Administration.

Clés ou badges

Chaque propriétaire de bateau se verra attribuer une clé ou un badge pour l'accès aux pontons après le versement d'une caution de 10 euros ainsi que le règlement intérieur.

- Des badges supplémentaires payants seront fournis aux multi propriétaires.
- Prêter son badge à une personne étrangère à l'association est formellement interdit (responsabilité engagée).
- La reproduction d'une clé ou d'un badge est strictement interdite et engagera également la responsabilité de chacun en cas de fabrication de double.
- Il est obligatoire de veiller à fermer la porte d'accès aux pontons après chaque passage.

Carte de membre

Une carte de membre est à la disposition de toute personne fréquentant les pontons régulièrement (conjoint, amis, coéquipiers) qui désire faire partie de l'association. Le tarif de cette carte est de 20 euros.